

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

APPROBATION DE LA PROCÉDURE DE L'APPEL À PROJETS 2018/2019 - MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE DE LA LOI OUDIN-SANTINI

La Métropole Aix-Marseille-Provence envisage de lancer un nouvel appel à projets relatif à la mise en œuvre d'un programme de solidarité et de coopération internationale pour l'eau et l'assainissement dans le cadre de la loi Oudin-Santini.

A ce titre, elle dispose d'une enveloppe financière qui s'élève à environ 446 200 € par an et qui permet de contribuer à la mise en œuvre de projets répondant aux objectifs suivants :

- Permettre l'accès à l'eau potable des populations en stress hydrique ;
- Améliorer l'assainissement et la sécurité sanitaire ;
- Agir sur le territoire d'intervention de la Métropole Aix-Marseille-Provence défini à l'article 3.2 du dossier de consultation ;
- Favoriser l'émergence de nouveaux acteurs et proposer des modalités originales de gestion, permettant de protéger la ressource en eau potable.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse s'engage par ailleurs à financer tous les dossiers retenus pour un montant de subvention équivalent à celui alloué par la Métropole.